\triangle	2024-053
DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAI	
COMMUNE DE RESIDEN	
Je soussigné (e), (nom et prénom) The Chi El Dale rel	***************************************
domicilié (e) à Redessan	************
police assurance responsabilité civile n°	and the second self-time.
agissant en qualité de (1):	ODYSSEE
personne physique,	Place Maurice Mattéi
Représentant de l'association (ou de la société) : C.S.C. DUSSEC	30129 REDESSAN
fonction (président, secrétaire, trésorier): Directrice ce djointe	Tél. : 04 66 20 69 17
dont le numéro d'agrément est (si association sportive) :	***************************************
sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire, du 3ºme groupe (boissons fermentées non dis qui se tiendra à (adresse complète du lieu) Salle des fotes de Rede S le (date) 20 10 10 24 de (heure de début) 20 10 à (heure de fin) 22 h 30 à l'occasion de la manifestation suivante : Lête de Structure	San
a i occasion de la mannestation survaine	
Nombre d'autorisations déjà obtenues :/ 5 pour une association (2)/ 10 pour une association sportive agréée ⁽²⁾ / 2 pour l'organisateur d'une manifestation à caractère agricole ⁽²⁾ / 4 pour l'organisateur d'une manifestation à caractère touristique (au bénéfice d'une station classée et commune tou	
Fait à Redagsam., le	25.14.12.4
(1) Cocher la case correspondante	
Commune de Ke Classe	
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2214-4 et L Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L3331-1, L3334-2, L3335-1, L3335-4, L3342-1 e Vu l'Arrêté préfectoral n° 2017-216 002 du 1er août 2017 portant règlement général de police des débits de b	et L3353-3, poissons dans le département du Gard,
Vu la demande formulée par Mule HIGHEL Volle'n'e	*******
Le Maire de la commune de Redestau	
ADDÊTE	
Article 1: Muse Hi CHEL Valene agissant en qualité de (1):	
représentant de l'association (ou de la société) :	
Article 2: Le cas échéant (1):	
L'heure d'arrêt des ventes de boissons est fixée à : 22 30 Les contenants en verre sont interdits hors des établissements, restaurants, bars autorisés à ven	dre de l'alcool.
Article 3: Le demandeur s'engage à respecter les dispositions du code de la santé publique rel zones protégées définies par l'arrêté préfectoral 2017-216-002 du 1 ^{er} août 2017 susvisé. Article 4: Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification, soit auprès de M. le maire, soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal Administration Article 5: - Le maire, - Le demandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adres	par voie de recours gracieux formé f de Nîmes.
(1) Cocher la case correspondante (2) Maximum autorisé pour une année civile (3) Maximum autorisé pour une année civile (4) Transition de la maximum autorisé pour une année civile	· 16/04/2024

Version juin 2018